



Conférence
Du Secrétaire général parlementaire
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
M. Jacques Krabal

Défense de la langue française

Président national : M. Xavier Darcos, de l'Académie française

Reims le 19 octobre 2018

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

De retour du XVIIème sommet de la Francophonie, cette conférence que vous organisez est un événement important à double titre :

Le premier réside dans le fait de ce que je ne cesse de dire et répéter : l'ambition de la Francophonie est d'abord et avant tout portée par la société civile. Votre association « Défense de la Langue Française », qui fête cette année ses 60 ans, en témoigne largement. Fondée avant même la mise en place des institutions de la Francophonie, vous participez pleinement au rayonnement de la langue française sur le plan national et international. Je n'oublie pas non plus que votre président, l'académicien et ancien ministre Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France a été le 1^{er} Président de l'Institut français. Je connais les difficultés de la délégation Champagne-Ardenne, et vous pouvez compter sur mon appui : il est important que le militantisme francophone irrigue tous les territoires de France. Et je sais que je peux compter sur vous.

Le second est dans l'objet même de cette conférence : « les enjeux de la Francophonie » est non seulement un sujet d'actualité au lendemain du Sommet qui s'est déroulé à Erevan mais aussi une réflexion que nous devons dès à présent mener afin de dessiner les contours d'une francophonie ambitieuse, porteuse d'intérêts collectifs, en lien avec les aspirations des populations francophones. Le Président de la République française nous a appelé à « Réinventer la Francophonie » lors de son discours solennel à l'ouverture du Sommet.

Cet appel d'Erevan mérite qu'on s'y attarde tant il est vrai que les institutions de la Francophonie manquent cruellement de lisibilité, de visibilité et je dirai même de transparence. Ce constat m'est apparu rapidement après mon élection au poste de Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et votre conférence me donne donc l'occasion de dessiner devant vous les perspectives nouvelles que nous pourrions tracer ensemble et avec tous les acteurs de la Francophonie.

Réinventer la Francophonie c'est aussi se rappeler le modèle que les pères fondateurs ont imaginé et analyser, en toute objectivité, si ce paradigme répond encore à l'évolution du monde, aux défis et aux opportunités qui s'offrent à nous.

La Francophonie selon Léopold Sédar Senghor

Je ne retracerai pas devant vous l'importance de Léopold Sédar Senghor dans l'histoire de la Francophonie mais il me semble important de rappeler l'ambition francophone dont il avait imaginé les contours.

La Francophonie selon Senghor avait pour essence une vision humaniste qui repose d'une part sur la langue française et ses valeurs universelles, qu'elle véhicule et d'autre part sur une politique multilatérale.

Le cadre de pensée de la Francophonie de Senghor était donc essentiellement fondé sur les aspects linguistiques, culturels et politiques, et beaucoup moins sur les aspects scientifiques, techniques ou économiques. Sa pensée s'est traduite, par la suite, par un projet politique.

Le 17 mai 1967, sur l'idée de Senghor et l'initiative de Xavier Deniau, l'Association Internationale des parlementaires de langue française, (devenue en 1998 l'APF) est créée.

Le président de l'Assemblée Nationale du Cameroun insiste lors de la séance inaugurale « *la Francophonie n'est pas une idée préconçue. Elle n'est pas un produit de l'imagination. Elle apparaît comme une réalité historique, humaine, culturelle déjà existante. Nous n'avons pas à créer de toutes pièces la Francophonie (...) Nous sommes conviés à organiser la Francophonie. C'est à dire à lui donner des structures à mieux la définir et à lui assigner des objectifs qui puissent être un instrument souple mais efficace au service de ce que nous estimons être la communauté spirituelle de nos peuples* ».

La première institution de la Francophonie est donc parlementaire.

En 1970, sur suggestion des parlementaires francophones, Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf initient le traité de Niamey qui donne naissance à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et qui a une nouvelle fois comme objectif l'affirmation et le développement de la pensée de Senghor : une coopération multilatérale dans le domaine de l'éducation, la culture, sciences et les techniques, et par là même comme finalité : le rapprochement des peuples.

En 1996, l'agence devient l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et en 2006, l'Organisation Internationale de la Francophonie.

On le voit encore, les pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle qu'étaient Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie) et Norodom Sihanouk (Cambodge), avaient des objectifs de coopération multilatérales d'abord culturelles et techniques autour de la langue française, vecteur de valeurs universelles.

La dimension politique de l'OIF s'affirme peu à peu avec l'apparition des Sommets des chefs d'États et de gouvernements. La première édition a eu lieu en 1986. Mais c'est avec la désignation d'un Secrétaire général à partir de 1997 que le versant politique a été formellement intégré dans la structure institutionnelle de la Francophonie : Le Secrétaire général de la Francophonie est le porte-parole politique de cette communauté et assure sa visibilité au niveau international. Le profil du 1^{er} Secrétaire général, ancien ministre des affaires étrangères de Sadate et ancien Secrétaire général des Nations-Unies, Boutros Boutros-Ghali, est à cet égard parfaitement cohérent.

Abdou Diouf, lui succède en 2003 et renforce la vocation politique de l'OIF, en prenant des engagements concrets, notamment sur la place de la Francophonie dans la gouvernance mondiale, sur le développement durable et sur la place du français dans un monde globalisé.

Présente sur tous les théâtres de crise, certains regrettent, toutefois, que le Secrétaire général de la Francophonie ait fait de la Francophonie une organisation plus politique que culturelle.

Mais revenons un moment sur la Charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo, le 23 novembre 2005 et les institutions auxquelles elle fait référence. Le document rappelle en préambule : « Afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les chefs d'État et de gouvernement, comme ils en avaient décidé à Cotonou en 1995, ont élu

un Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone, de même que la Conférence ministérielle, en 1998 à Bucarest, a pris acte de la décision du Conseil permanent d'adopter l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie ».

Le TITRE II de la charte rappelle l'organisation institutionnelle de la Francophonie :

Les institutions de la Francophonie sont :

1. Les instances de la Francophonie :

- - La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, appelée le « Sommet » ;
- - La Conférence ministérielle de la Francophonie, - Le Conseil permanent de la Francophonie,

2. Le Secrétaire général de la Francophonie.

3. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

4. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie.

On comprend donc que le Secrétaire général de la Francophonie n'est en aucun cas directeur de l'OIF. Cette institution a à sa tête un administrateur. On comprend aussi que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fait partie à part entière des institutions au même titre que l'OIF.

« Qui trop embrasse, mal étireint » dit le proverbe. Je pense que le non-respect de la Charte n'a pas permis de rendre lisible et visible le travail de chacune des institutions. Pire, il est arrivé que l'OIF et l'APF aient organisé chacune de leur côté des missions parallèles. Les rapports s'accumulent, les décisions se font attendre et engendrent l'inertie des institutions.

Je pense enfin, que l'autorité venant de la distance, le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte de l'organisation doit se situer au-dessus des institutions.

Il lui appartient de tracer les perspectives, de mettre en place les actions selon la feuille de route des chefs d'État et de Gouvernement et d'en assurer le suivi.

La question qui vient ensuite est de savoir si nous devons revenir au modèle senghorien ou tracer de nouvelles perspectives ? C'est tout l'enjeu de la Francophonie du XXIème siècle.

Or, on constate que le modèle senghorien est aujourd'hui remis en cause par à la fois la banalisation de l'usage de l'anglais mondialisé et par des recompositions identitaires qui ont tendance à fragmenter les états francophones.

Au départ, l'espace francophone était centré sur une vingtaine d'états. Aujourd'hui, notre espace se veut ouvert et en extension continue qui fragilise peut-être même la Francophonie. Je ne pense pas que l'avenir d'une OIF moderne soit celui d'une mini-ONU.

Alors sans rien renier de l'ambition des pères fondateurs, un premier constat s'impose : l'évolution de la Francophonie institutionnelle a remis en cause le modèle de la Francophonie senghorienne.

Les défis du monde à horizon 2030

Un deuxième constat s'impose : le monde est en pleine mutation en proie à de nombreux défis et d'opportunités à saisir. Déjà, secoué par des crises économiques, des conflits armés, des dérèglements climatiques et des migrations, les perspectives à horizon 2030 sont alarmantes. S'il fallait les résumer en une phrase, on pourrait dire que le monde pourrait être radicalement différent de celui dans lequel nous évoluons aujourd'hui.

Parmi les hypothèses à forte probabilité figurent :

Une hausse de la démographie : La population mondiale dépasserait les 8 milliards d'habitants localisés en majorité dans des villes, surtout en Afrique avec une très forte proportion de la jeunesse. Nous sommes déjà confrontés à des défis liés à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la pauvreté ou à des formes multiples de discrimination. Ils risquent de s'accroître. Une situation qui montre l'ampleur des défis alimentaires, mais aussi éducatifs et économiques à relever.

Dans le même temps, le nombre de locuteurs en langue française est estimé à 715 millions dont 85% sur le continent africain.

Le changement climatique deviendrait un enjeu planétaire. : sécheresse et inondations dans certaines régions, détérioreraient davantage encore la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les ressources en eau et en air deviendraient très problématiques. Aujourd'hui 20% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. Des conflits pourraient survenir dans les grands bassins hydrologiques allant du Nord de l'Afrique à l'Asie centrale avec des impacts terribles : déplacement de plusieurs millions de personnes et bouleversement voire souvent destruction des systèmes agricoles et des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

L'ordre international pourrait être remis en cause par la disparition durable de plusieurs frontières historiques et l'installation de nouvelles entités étatiques avec en plus un risque d'affaiblissement des organisations internationales, incapables de se renouveler et en parallèle une montée en puissance d'acteurs non étatiques potentiellement néfastes.

D'un point de socioéconomique, les inégalités continueraient à se creuser. Ils pourraient attiser les radicalismes religieux, le repli sur soi et la montée en puissance des individus ou groupes d'individus contre les États.

Face à ces défis, on a le choix de baisser les bras ou au contraire de se saisir des opportunités. En premier lieu la jeunesse. 60 % de la population des pays francophones a moins de 30 ans. Voilà un premier atout !

Leurs capacités en termes d'innovation, de moyens de communication, d'action et d'influence sont sans précédent. En voilà un second atout

L'accès aux technologies de l'information et de la communication leur permettent de s'exprimer en toute liberté mais aussi de transmettre leurs aspirations et préoccupations. Ils échangent de par le monde. **Et réussissent « à tisser « ce lien humaniste à travers la terre » dont Léopold Sédar Senghor rêvait.**

A Erevan, cette jeunesse a affirmé sa volonté d'être davantage consultée et écoutée par les institutions et pas seulement à la veille d'un Sommet.

Tous ces jeunes appellent à l'adoption d'un nouveau contrat social entre l'État et la société. Et je suis convaincu qu'ils sont un levier puissant de redynamisation de la Francophonie politique tout comme la société civile qui a toujours été un puissant vecteur social, politique ou économique.

Soyons totalement honnête : Là où la Francophonie institutionnelle est inaudible, la Francophonie des peuples est reconnue pour son dynamisme.

L'émergence d'un nouveau paradigme

Les enjeux de la Francophonie et l'appel à réinventer la Francophonie reposent donc nécessairement sur une évolution du modèle senghorien, qui devra s'appuyer sur un nouveau cadre de pensée et sur de nouvelles formes d'actions et de gouvernance. A mon sens, il convient donc de poser « **un nouveau modèle qui réunisse peuples et gouvernements francophones pour agir en commun** » avec deux orientations :

- Asseoir la légitimité politique des parlements et donc de l'APF dans les institutions de la Francophonie ;
- Intégrer la société civile organisée dans ce nouveau modèle qu'il nous reste à construire.

Un engagement actif en faveur de l'interaction entre la société civile et les parlements de l'espace francophone permettrait de renforcer l'efficacité des institutions représentatives, la légitimité des gouvernements et contribuerait à la paix, à la justice et à la prospérité.

Il s'agit aussi de répondre à trois obligations :

- Obligation de rendre compte
- Obligation de résultats
- Obligation de transparence

Le résultat attendu consiste donc à :

- Donner davantage de lisibilité et de visibilité aux institutions de la Francophonie ;
- Atteindre les objectifs fixés par une cohérence dans les actions à mettre en place et leur suivi ;
- Améliorer le sentiment d'appartenance des populations à l'espace francophone.

Dès lors, il convient aussi de recentrer l'OIF sur sa raison d'être initiale, à savoir l'éducation, la culture et la langue française.

En matière de paix, de démocratie, de droits de l'Homme et de gouvernance, l'APF, Assemblée des parlements, vigie de la démocratie selon l'heureuse expression du Président Diouf, dispose de la légitimité nécessaire par sa représentation des peuples francophones pour être compétente sur ces sujets.

L'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF) pourrait devenir **l'Organe Consultatif de la Francophonie.**

Vous l'avez compris, cela passe par une modernisation de la Charte de la Francophonie et un dépoussiérage des institutions pour qu'elles répondent davantage aux aspirations des peuples et les rendent plus lisibles, plus concrètes et plus efficaces. En un mot : plus pragmatiques.

Mais à quoi servirait une modernisation des institutions de la Francophonie sans orientations stratégiques ?

Les enjeux de la Francophonie de demain reposent selon moi sur :

- 1. Le développement d'un espace culturel, innovant, dynamique**
- 2. Le renforcement de la démocratie et des droits ;**
- 3. Le développement d'un espace économique inclusif et durable**

Le développement d'un espace culturel, innovant, dynamique

L'espace francophone a comme base la culture, et la langue française. Il est donc indispensable pour l'avenir de la Francophonie de développer et de valoriser ce qui est en commun entre les peuples et les institutions.

Et dans un contexte de multilinguisme, je pense, au risque de vous irriter qu'il ne s'agit plus de défendre la langue française mais de la Promouvoir et notamment **les instances internationales**. Il faut encourager les représentants des parlements francophones à s'exprimer en français dans les instances européennes, à l'ONU et financer des traductions et des interprétariats. Mais aussi de promouvoir la rédaction en français des documents scientifiques et techniques.

Il faut ensuite mener une politique forte avec des moyens conséquents à la formation du et en français dans les cadres de l'éducation formelle et informelle. Le problème est d'autant plus sensible en Afrique où le déficit d'enseignants est considérable et il devrait s'aggraver du fait de la croissance démographique.

Mais il s'agira enfin de développer la culture francophone. Protéger les artistes, les œuvres, faire valoir les droits des artistes et lutter contre l'hégémonie culturelle anglo-saxonne sont autant d'axes d'action de promotion de la langue française.

Le renforcement de la démocratie et des droits

Le développement des démocraties, la réduction de la pauvreté et des inégalités reposent sur l'accès aux droits et à l'éducation. Et la pierre angulaire de l'édification d'Etats démocratiques réside dans la constitution de registres d'état civil fiables et donc, en particulier, de l'éradication de ces 250 millions d'enfants de moins de 5 ans privés d'identités. Véritable scandale humain et politique.

En effet, sans établissement de registres d'état civil fiables, pas de fichiers électoraux non contestables. L'état civil ne consiste pas simplement à donner par écrit un nom, une date et un lieu de naissance à un individu. Il est l'acte initial de l'organisation de la vie en société.

Je suis d'autant plus sensible à cette question que la tenue « des registres des baptêmes et des sépultures » a été rendue obligatoire en France en 1539 par l'ordonnance « de Villers-Cotterêts » au cœur du château royal situé dans ma circonscription. Ce château qui deviendra demain un laboratoire de la langue française et de la diversité culturelle.

Améliorer la participation des femmes et des jeunes à la vie politique et économique, œuvrer pour la parité doivent être des axes forts de la stratégie politique de la Francophonie de demain.

Le développement d'un espace économique inclusif et durable

La Francophonie économique doit proposer un modèle de développement global, inclusif au service du développement humain et durable. J'aime à répéter que dans un contexte de compétition linguistique mondiale, une langue n'a d'avenir que si elle est porteuse d'avantages personnels et collectifs. Il est donc indispensable que Faire de l'espace francophone une opportunité d'affaires et d'échange en privilégiant l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, notamment via le numérique.

Il est nécessaire que les acteurs de la francophonie économique se retrouvent pour esquisser les contours et inventer des modalités d'une coopération nord-sud et sud-sud, dynamiques et rassurantes pour les investisseurs et en lien avec la société civile.

L'aide aux initiatives économiques, la création d'un label francophone qui reposerait sur une éthique sociétale et environnementale sont autant d'orientations sur lesquelles nous devons nous engager.

Pour conclure, je citerai Alain Mabanckou qui dans « Le monde est mon langage » explique : « Un écrivain ne doit pas chercher à comprendre pourquoi il écrit, comme s'il cherchait des excuses pour se faire pardonner les audaces de sa vision du monde », Contrairement à l'écrivain, les militants de la Francophonie ont toujours besoin de chercher en quoi et comment, la Francophonie peut devenir un projet alternatif à la mondialisation qui tire vers le bas et demeurer un cadre coopératif et

inclusif qui réponde aux enjeux du monde et aux aspirations de la communauté francophone. C'est l'objet de votre conférence et l'appel qui nous a été lancé au sommet d'Erevan. Dans deux ans, à Tunis, nous définirons les contours d'une nouvelle Francophonie. Nous serons audacieux. Nous serons ambitieux comme l'a été avant nous Léopold Leonard Senghor.

Je vous remercie de votre attention.